

ARTOTEL
Avenue de la Prairie
33370ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

2050

Réel Normal BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2023

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
			EM	
N° Siret	34990944000027			

Exercice ouvert le	01/10/22	et clos le	30/09/23	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
ARTOTEL Avenue de la Prairie 33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX					
SIRET 3 4 9 9 0 9 4 4 0 0 0 0 2 7			Mél : artigues@fasthotel.com		
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
		SIRET			

B ACTIVITE					
Activités exercées		Hôtels et hébergement similaire		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		35 921		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle art. 44 <i>sexies</i>		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0</i> A			
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 <i>quaterdecies</i>		Zone de restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art . 44 <i>octies</i> A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)					
--	--	--	--	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)					
---	--	--	--	--	--

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
Nom / Adresse					
N°					

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON					
Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT					

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
CAEC HAUTE GIRONDE 20 Bis allée du Champ de Foire 33240 SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC Tél : 0556860422		Tél :	
OGA/OMGA		Viseur conventionné	
(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date : 26/10/23 Lieu : ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire : PRESIDENTE PLUYAUD Christine	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature	
prestataire :			

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

I	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a				payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)										c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)										e		
										f		
										g		
										h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j		
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)		
J	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :						
						à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
1				2	3	4	5	6	7	8		
K	DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)												
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%							
						0%	15%	19%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice							
					MVLT restant à reporter							
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONTS (article 222 bis du CGI)											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice												
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice												

Désignation de l'entreprise : ARTOTEL

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise Avenue de la Prairie 33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 34990944000027

Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/09/2023

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC	
		Frais de développement*	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	125 049
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	81 567
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	700 395
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	2 500
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	2 900
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières*		BH	BI	3 185	
TOTAL (II)		BJ	BK	781 962	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	6 928
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 518
		Autres créances (3)	BZ	CA	38 514
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Disponibilités		CF	CG	204 556	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	425	
	TOTAL (III)	CJ	CK	251 942	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	781 962	488 307

Renvois :

(1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:

CP

(3) Part à plus d'1 an :

CR

Clause de réserve de propriété :*

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise ARTOTEL

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :15 245.....)	DA	15 245
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 524
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	208 910
	Report à nouveau	DH	-140 855
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	145 922
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	230 746
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	129 587
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	36 304
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	34 947
	Dettes fiscales et sociales	DY	56 007
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	717
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	257 561
	TOTAL (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	488 307
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1D	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1E	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EF	
		EG	257 561
		EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : ARTOTEL

Néant ☐ *

			Exercice N						
			France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC		
	Production vendue {	biens *	FD	115 385	FE		FF	115 385	
		services *	FG	496 706	FH		FI	496 706	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	612 092	FK		FL	612 092	
	Production stockée *						FM		
	Production immobilisée *						FN	8 186	
	Subventions d'exploitation						FO	7 500	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP	1 362	
	Autres Produits (1) (11)						FQ	394	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	629 534	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stocks (marchandises) *						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	74 429	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV	-1 827	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	212 419	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	14 067	
	Salaires et traitements *						FY	186 819	
	Charges sociales (10)						FZ	57 725	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	37 002	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	13 916	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	594 549	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	34 985	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	5 415	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	5 415	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-5 415		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	29 570		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>ARTOTEL</u>										Néant ☐ *	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB	256 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD	256 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE	90	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF	134 170	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	134 260	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	121 740
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices *										HK	5 388
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	885 534
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	739 612
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	145 922
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							HY	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier							HP	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HQ	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1H	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1J	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)								1K	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)								HX	
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)								RC	
	(9)	Dont transfert de charges								RD	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)								A1	1 362
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A2	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A3	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatives A6 Obligatoires A9								A4	13 773
		dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8									
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N	
									Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
VENTE APPARTEMENT CAUDERAN									166 000		
VENTE PARCELLE TERRAIN									90 000		
CESSION VENTE APPARTEMENT								134 170			
AMENDES								90			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N		
								Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise										ARTOTEL										Néant ☐ *			
CADRE A			IMMOBILISATIONS							Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations									
										1				2				3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement							TOTAL I		CZ				D8				D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles							TOTAL II		KD				KE				KF					
CORPORELLES	Terrains									KG	125 049			KH				KI					
	Constructions	Sur sol propre		[		Dont Composants		L9						KJ	149 907			KK					
		Sur sol d'autrui		[		Dont Composants		M1						KM				KN					
		Installations gales, agencts*, aménagts des constructions				[		Dont Composants		M2				KP				KQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				[		Dont Composants		M3				KS	82 319			KT					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *									KV	571 888			KW				KX				
		Matériel de transport *									KY	59 545			KZ				LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique									LB	4 591			LC				LD				
		Emballages récupérables et divers *									LE	166 350			LF				LG				
	Immobilisations corporelles en cours									LH				LI				LJ					
	Avances et acomptes									LK				LL				LM					
	TOTAL III									LN	1 159 648			LO				LP					
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence									8G				8M				8T				
Autres participations									8U	5 400			8V				8W						
Autres titres immobilisés									1P				1R				1S						
Prêts et autres immobilisations financières									1T	3 185			1U				1V						
TOTAL IV									LQ	8 585			LR				LS						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												ØG	1 168 233			ØH				ØJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS					Diminutions					Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence								
							par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			3			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice								
							1		2						4								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		IN			CØ			DØ			D7						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		IO			LV			LW			1X						
CORPORELLES	Terrains							IP			LX			LY	125 049		LZ						
	Constructions	Sur sol propre		IQ				MA	149 907		MB			MC									
		Sur sol d'autrui		IR				MD			ME			MF									
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS				MG			MH			MI									
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							IT			MJ			MK	82 319		ML						
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU				MM			MN	571 888		MO									
		Matériel de transport		IV				MP			MQ	59 545		MR									
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW				MS			MT	4 591		MU									
		Emballages récupérables et divers *		IX				MV			MW	166 350		MX									
	Immobilisations corporelles en cours							MY			MZ			NA			NB						
	Avances et acomptes							NC			ND			NE			NF						
TOTAL III							IY			NG	149 907		NH	1 009 741		NI							
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence							IZ			ØU			M7			ØW						
	Autres participations							IØ			ØX			ØY	5 400		ØZ						
	Autres titres immobilisés							I1			2B			2C			2D						
	Prêts et autres immobilisations financières							I2			2E			2F	3 185		2G						
	TOTAL IV							I3			NJ			NK	8 585		2H						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												I4			ØK	149 907		ØL	1 018 327		ØM		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ARTOTEL					Néant ☒ *	
Exercice N clos le 30/09/2023						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	TOTAUX					
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL				
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....					-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....					=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise

ARTOTEL

Néant

*

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	11 186	PN	4 551	PO	15 737	PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	80 940	QA	627	QB		QC	81 567
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	492 511	QE	17 501	QF		QG	510 012
	Matériel de transport	QH	26 236	QI	8 408	QJ		QK	34 644
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 591	QM		QN		QO	4 591
	Emballages récupérables et divers	QP	145 233	QR	5 916	QS		QT	151 148
TOTAL II		QU	760 696	QV	37 002	QW	15 737	QX	781 961
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	760 696	ØP	37 002	ØQ	15 737	ØR	781 961

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immobilisations incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales,agenc et am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO		
TOTAL III															
Total général (I + II + III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY				Total général non ventilé (NW-NY)	NZ				

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise							ARTOTEL		Néant ☒ *	
Nature des provisions			Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *		3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*		3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *		3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)		3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises				- d'exploitation	UE		UF			
				- financières	UG		UH			
				- exceptionnelles	UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l' article 39-1-5e du C.G.I.									10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l' année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l' état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l' article 38 II de l' annexe III au CGI.										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : ARTOTEL										Néant ☐ *				
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL	2 900		UM			UN	2 900		
	Prêts (1) (2)				UP			UR			US			
	Autres immobilisations financières				UT	3 185		UV			UW	3 185		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA									
	Autres créances clients				UX	1 518		1 518						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				Z1									
	Personnel et comptes rattachés				UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	4 478		4 478						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN									
		Divers			VP									
	Groupe et associés (2)				VC	33 095		33 095						
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	941		941							
Charges constatées d'avance					VS	425		425						
TOTAUX					VT	46 543		VU	40 458		VV	6 085		
RENVOS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD									
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF								
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4			
Emprunts obligatoires convertibles (1)			7Y											
Autres emprunts obligatoires (1)			7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG											
	à plus d'1 an à l'origine		VH	129 587		129 587								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A											
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	34 947		34 947								
Personnel et comptes rattachés			8C	19 256		19 256								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	16 042		16 042								
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	5 388		5 388								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	4 684		4 684								
	Obligations cautionnées		VX											
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	10 637		10 637								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J											
Groupe et associés (2)			VI	36 304		36 304								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	717		717								
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2											
Produits constatés d'avance			8L											
TOTAUX			VY	257 561		VZ	257 561							
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK			* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD							

Désignation de l' entreprise : ARTOTEL

Formulaire déposé au titre de l'IR
(cocher la case ci-contre)

ET☐

Néant☐*

Exercice N, clos le :
30/09/2023

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)

Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)

WD

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles

WE

Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)

WF

Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l' IS)

WG

24

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option

RA

(

Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)

RB

)

Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)

WI

Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)

XX

Amendes et pénalités

WJ

90

Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *

XZ

Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *

XY

Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)

I7

5 388

Quote-part

Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE

WL

Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI

L7

Régimes particuliers / impositions différées

Moins-values nettes à long terme

- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR)

- imposées aux taux à 0 %

Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*

- Plus-values nettes à court terme

- Plus-values soumises au régime des fusions

Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)

XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *

Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)

SU

Zones d'entreprises* (activité exonérée)

SW

Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro

M8

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Y1

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

Y3

TOTAL I

WR

151 424

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*

WT

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l' exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)

WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme

- imposées aux taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' IR)

- imposées aux taux de 0 %

- imposées aux taux de 19 %

- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

Régime des sociétés mères et des filiales *
Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)

Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)

Mesures d' incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.

Majoration d'amortissement*

Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)

K9

Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)

L2

J.E.I. (art.44 sexies A)

L5

S.I.I.C. (art. 208C)

K3

Zone de restructuration de la défense (44 *tridécies*)

PA

ZFU-TE (art. 44 octies A)

ØV

Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 *duodécies*)

1F

Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 *quaterdécies*)

XC

Bassin urbain à dynamiser (art. 44 *sexdécies*)

PP

Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)

PC

Zone de développement prioritaire (art.44 *septdécies*)

PB

Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)

XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé

dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies*)

X9

dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 *decies* E)

YH

dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* A)

YA

dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* C)

YC

dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* B)

YB

dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* D)

YD

dont déductions exceptionnelles (art. 39 *decies* F)

YI

Créance dé gagée par le report en arrière de déficit

ZI

dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* G)

YL

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Y2

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)
déficit (II moins I)

XI

151 424

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*

ZL

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

XN

35 921

XO

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		ARTOTEL		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	115 503
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	
				K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	115 503
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	11 385
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN		YO
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise																				ARTOTEL														Néant	☐	*				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie										ØC		-116 506				AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau <i>(NB : le total I doit être égal au total II)</i>							ZB			ZD			ZE			ZF			ZG	-140 855	ZH	-140 855
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie										ØD		-24 349																											
	Prélèvements sur les réserves										ØE																													
	TOTAL I										ØF		-140 855																											
RENSEIGNEMENTS DIVERS																										Exercice N :														
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier										Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail					J7		)	YQ																					
	- Engagements de crédit-bail immobilier																				YR																			
	- Effets portés à l'escompte et non échus																				YS																			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance																				YT	75 911																		
	- Locations, charges locatives et de copropriété										(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8		)	XQ	10 483																				
	- Personnel extérieur à l'entreprise																				YU																			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)																				SS	26 184																		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages																				YV																			
	- Autres comptes										(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES	307	)	ST	99 841																				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD																				ZJ	212 419																		
	- CFE, CVAE																				YW	3 513																		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés										(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS		)	9Z	10 554																				
Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD																				YX	14 067																			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée																				YY	65 121																		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations																				YZ	38 073																		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022)																				ØB																			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *																				ØS																			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *																				ZK			%																
	- Numéro de centre agréé *					XP							- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0					ZR																						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice																				RG																			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI																				RH																			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.					JA					Plus-values à 15 %					JK			Plus-values à 0 %					JL																
											Plus-values à 19 %					JM			Imputations					JC																
	Groupe : résultat d'ensemble.					JD					Plus-values à 15 %					JN																								

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : ARTOTEL

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	APPARTEMENT CAU	2 415	250		2 165
	2	APPARTEMENT CAU	7 375	814		6 561
	3	APPARTEMENT CAU	36 873	4 069		32 804
	4	APPARTEMENT CAU	7 375	814		6 561
	5	APPARTEMENT CAU	44 248	4 883		39 365
	6	APPARTEMENT CAU	7 375	807		6 568
	7	APPARTEMENT CAU	29 498	2 880		26 618
	8	APPARTEMENT CAU	7 375	593		6 781
	9	APPARTEMENT CAU	7 375	627		6 747
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations *	1	-2 165	-2 165				
	2	-6 561	-6 561				
	3	-32 804	-32 804				
	4	-6 561	-6 561				
	5	166 000	126 635	126 635			
	6	-6 568	-6 568				
	7	-26 618	-26 618				
	8	-6 781	-6 781				
	9	-6 747	-6 747				
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨		31 830				
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

[illegible]

Désignation de l'entreprise : ARTOTEL Néant [X] *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,80 % 2 .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1	

- 1 Entreprises soumises à l'IS
2 Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine 1		Moins-values à 12,80 % 2	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % 3	Solde des moins-values à 12,80 % 4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine 1		Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 6 = 2 + 3 - 4 - 5 6
		À 19 % ou à 15 % 2	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice 3	À 15 % ou 19 % 4		
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ARTOTEL				Néant ☒ *			
I							
SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II							
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : ARTOTEL										Néant ☐ *		
Exercice ouvert le :01/10/2022.....				et clos le :30/09/2023.....				Durée en nombre de mois		1 2		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS												
Effectif moyen du personnel * :								YP	5			
Dont apprentis								YF				
Dont handicapés								YG				
Effectifs affectés à l'activité artisanale								RL				
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE												
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE												
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								OA	612 092			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								OK				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OL				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								OT				
TOTAL 1								OX	612 092			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée												
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OH	394			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								OE	8 186			
Subventions d'exploitation reçues								OF	7 500			
Variation positive des stocks								OD	1 827			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								OI				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								XT				
TOTAL 2								OM	17 908			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾												
Achats								ON	135 068			
Variation négative des stocks								OQ				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								OR	142 233			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								OS				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								OZ				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OW	13 916			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								OU				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								O9				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OY				
TOTAL 3								OJ	291 217			
IV - Valeur ajoutée produite												
Calcul de la Valeur Ajoutée								(Total 1 + total 2 - total 3)		OG	338 782	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises												
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.								SA	338 782			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE												
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.												
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD												
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				EV								
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX			Effectifs au sens de la CVAE *		EY			
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX								
Période de référence				GY			/			/		
Date de cessation				HR			/			/		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG)

(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

30/09/2023

N° SIRET

3499094400027

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ARTOTEL

ADRESSE (voie)

Avenue de la Prairie

CODE POSTAL

33370

VILLE

ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

6

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

LAPERE

Prénom(s)

Christine

Nom marital

PLUYAUD

% de détention

37,8000

Nb de parts ou actions

189,00

Naissance : Date

27/04/1960

N° Département

75

Commune

PARIS-03

Pays

France

Adresse :

N°

Voie

Avenue de le prairie

Code Postal

33370

Commune

Artigues-Près-Bordeaux

Pays

France

Titre (2)

Nom patronymique

PLUYAUD

Prénom(s)

Edouard

Nom marital

PLUYAUD

% de détention

12,4000

Nb de parts ou actions

62,00

Naissance : Date

28/01/1991

N° Département

33

Commune

ARES

Pays

France

Adresse :

N°

Voie

AVENUE DE LA PRAIRIE

Code Postal

33370

Commune

ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

Pays

France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

30/09/2023

N° SIRET

3499094400027

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ARTOTEL

ADRESSE (voie)

Avenue de la Prairie

CODE POSTAL

33370

VILLE

ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

6

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

PLUYAUD

Prénom(s)

Michel

Nom marital

PLUYAUD

% de détention

12,6000

Nb de parts ou actions

63,00

Naissance : Date

17/03/1953

N° Département

75

Commune

PARIS-14

Pays

France

Adresse :

N°

Voie

Avenue de la Prairie

Code Postal

33370

Commune

ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

Pays

France

Titre (2)

Nom patronymique

PLUYAUD

Prénom(s)

Nicolas

Nom marital

PLUYAUD

% de détention

12,4000

Nb de parts ou actions

62,00

Naissance : Date

04/10/1993

N° Département

33

Commune

ARES

Pays

France

Adresse :

N°

Voie

AVENUE DE LA PRAIRIE

Code Postal

33370

Commune

ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

Pays

France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

30/09/2023

N° SIRET

3499094400027

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ARTOTEL

ADRESSE (voie)

Avenue de la Prairie

CODE POSTAL

33370

VILLE

ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

PLUYAUD

Prénom(s)

Romuald

Nom marital

PLUYAUD

% de détention

12,4000

Nb de parts ou actions

62,00

Naissance : Date

22/01/1981

N° Département

78

Commune

VERSAILLES

Pays

France

Adresse :

N°

2

Voie

CHEMIN PEYRAREY

Code Postal

33370

Commune

YVRAC

Pays

France

Titre (2)

Nom patronymique

PLUYAUD

Prénom(s)

Thiphaine

Nom marital

PLUYAUD

% de détention

12,4000

Nb de parts ou actions

62,00

Naissance : Date

02/11/1983

N° Département

78

Commune

VERSAILLES

Pays

France

Adresse :

N°

7

Voie

RUE DAGUEY

Code Postal

33450

Commune

IZON

Pays

France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



(1)

☒ Néant *

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2023

N° SIRET : 34990944000027

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ARTOTEL

ADRESSE (voie) Avenue de la Prairie

CODE POSTAL 33370 VILLE ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		P5
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

N° de SIRET du principal établissement

Code APE

34990944000027

5510Z

ARTOTEL
Avenue de la Prairie

Adresse du siège social
(si elle est différente de l'adresse ci-contre)

33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE

€

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	151 424
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	31 830
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	115 503

B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

g	Montant maximum éligible au taux réduit : 42 500 € x durée de l'exercice (en mois/12)	42 500
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	31 830
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	4 091
k	Dont plus value nette à long terme	
Total lignes h à k		35 921

l	BÉNÉFICE SOUMIS AU AU TAUX NORMAL À 25,00 % (Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)	
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Désignations	Montant
OD ClC4ture Emprunt PRET 6 - 9	16
OD ClC4ture Emprunt PRET PGE -	28
OD ClC4ture Emprunt EMPRUNT BN	8
OD ClC4ture Emprunt ACHAT APPA	89
OD ClC4ture Emprunt PRET BNP 5	12
PROV EAU 01/07-30/09 FOURN FACTURES NON PARVENUES	2 174
BOOKING SEPTEMBRE FOURN FACTURES NON PARVENUES	2 327
MARIFAY SEPTEMBRE FOURN FACTURES NON PARVENUES	7 169
EXPEDIA SEPTEMBRE FOURN FACTURES NON PARVENUES	450
OD ClC4ture Emprunt PRET 6 - 9	4
OD ClC4ture Emprunt EMPRUNT BN	33
OD ClC4ture Emprunt ACHAT APPA	24
Total des charges à payer	12 334

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
AEC	01/10/2023	28/02/2024	208		
SACEM	01/10/2023	30/04/2024	217		
Total des charges constatées d'avance			425		

Désignation de l'entreprise ARTOTEL

Numéro de siret34990944000027

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					